

Pensez-y !

Financez gratuitement
votre dépôt de garantie avec
l'AVANCE LOCA-PASS®
Tous les renseignements sur
www.cilgere.fr

Réservé à CILGERE

Emprunteur _____

Entreprise _____ n° _____

Dossier n° _____

Affaire suivie par _____

Demande
AIDE MOBILI-JEUNE®

**A déposer dans les 3 mois
du début du cycle de formation**

L'AIDE MOBILI-JEUNE® est destinée aux jeunes de moins de 30 ans en formation ou en alternance, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage, dans une entreprise du secteur privé non agricole.

Cette aide, sous forme de subvention, consiste en la prise en charge de la redevance ou de la quittance de loyer d'un montant maximum de 100 € par mois, dans la limite du reste à charge et déduction faite de l'aide au logement pour l'accès à un logement nécessité par la période de formation.

Le nombre d'échéances prises en charge dépendra de la rémunération du jeune.

L'aide est versée en début de trimestre pour les 3 mois à venir, au locataire qui présentera à CILGERE les quittances ou redevances acquittées, accompagnées du dernier bulletin de salaire, pour obtenir un nouveau versement jusqu'à épuisement du montant de l'aide.

A retourner à :

CILGERE

6 Place Jeanne d'Arc
13100 AIX EN PROVENCE

☎ 04 42 39 92 12 - Fax 04 42 24 33 53

SITUATION FAMILIALE

	Demandeur	Co-demandeur
	Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/>	Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/>
Nom-prénom		
Nom de jeune fille		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Département de naissance		
☎ domicile		
☎ portable (*)		
Adresse e-m@il (*)		
Adresse actuelle		

Coordonnées
indispensables
pour le bon traitement
de votre dossier

- Célibataire Marié Date de mariage _____ Vie Maritale Pacsé(e)
 Veuf(ve) Séparé(e) Divorcé(e)

SITUATION DU BENEFICIAIRE AU MOMENT DE L'AIDE

Employeur _____

Adresse Employeur _____

☎ Employeur _____

en contrat d'apprentissage en contrat de professionnalisation en alternance

Date de début de formation _____

Date de fin de formation _____

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE LOGEMENT

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Nom (raison sociale) du propriétaire (ou du gestionnaire) :

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

logement conventionné ANAH ou APL logement non conventionné
 logement en sous-location logement en colocation
 occupation temporaire en structure collective

Date de la location _____

Montant mensuel du loyer/redevance _____ €

Nature et montant de l'aide personnelle au logement _____ €

(*) En communiquant mes coordonnées, j'autorise CILGERE à m'envoyer des SMS et des mails

L'AIDE MOBILI-JEUNE®

Montant de l'aide _____ €

LA DECLARATION OBLIGATOIRE DES DEMANDEURS

Le(s) soussigné(s) certifie(nt) l'exactitude de tous les renseignements figurant dans la présente et déclare(nt) sur l'honneur :

- qu'aucune autre demande d'AIDE MOBILI-JEUNE® n'a été déposée ou obtenue auprès d'un autre Organisme Collecteur
- que l'occupation du logement est liée à une période de formation

Il(s) reconnaît(SENT) avoir été informé(s) qu'en cas de fausse déclaration, les sommes reçues au titre de l'AIDE MOBILI-JEUNE® devraient être immédiatement remboursées à CILGERE sans qu'il soit nécessaire, pour ce dernier, de procéder à l'envoi d'une mise en demeure préalable. CILGERE se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à _____ le _____

**Signature du Demandeur
(Lu et Approuvé)**

**Signature du Codemandeur
(Lu et Approuvé)**

Pensez-y !

Financez gratuitement votre dépôt de garantie avec l'AVANCE LOCA-PASS®

Tous les renseignements sur www.cilgere.fr

LA LISTE DES PIECES A FOURNIR

- copie de la carte d'identité pour le demandeur et le co-demandeur
- copie du titre de séjour pour les étrangers
- copie du contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou d'alternance
- copie du contrat de location signé des 2 parties, convention d'occupation en structure collective
- copie du dernier bulletin de salaire
- copie avis d'échéance de loyer ou de redevance
- relevé d'identité bancaire (RIB)
- copie attestation d'aide au logement délivrée par la CAF
- les deux exemplaires de la convention Mobili-Jeune

Les réponses au présent questionnaire sont obligatoires pour le traitement de la demande. Le défaut de réponse peut entraîner le refus de la demande. Les informations recueillies dans le présent document seront traitées informatiquement. Ce traitement a pour finalité principale l'étude du dossier et les informations sont destinées directement à CILGERE. Elles feront l'objet d'une communication extérieure pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires et seront notamment transmises à l'UESL et à l'ANPEEC. Elles pourront également faire l'objet d'une communication extérieure pour les nécessités de la gestion, notamment à l'employeur au titre du bilan de services. Enfin, elles pourront être communiquées à des tiers aux fins de prospection, notamment pour vous présenter d'autres produits, et communiquées, aux mêmes fins, aux autres entités de CILGERE.

Je m'oppose à ce que les données me concernant fassent l'objet d'une communication à des tiers à des fins de prospection. Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez un courrier en recommandé avec accusé de réception au correspondant CNIL, à l'adresse suivante : **CILGERE - Correspondant CNIL - 2 Place Saint-Martin - CS 50568 - 57010 METZ CEDEX 1**. Merci de joindre une copie de votre pièce d'identité.

Cadre réservé à CILGERE

SUBVENTION AIDE MOBILI-JEUNE®

DECISION

DATE

SIGNATURE

OBSERVATIONS

Convention de subvention



Entre

CILGERE, Organisme d'Action Logement sis 176 Rue Montmartre – 75077 PARIS CEDEX 2, représenté par son Directeur Général, Monsieur Yves POINSIGNON

Et

Nom – Prénom _____

Adresse _____

Employeur _____

Montant demandé _____

Conditions de versement des fonds :

L'aide est versée en début de trimestre pour les 3 mois à venir, au locataire qui présentera à CILGERE les quittances ou redevances acquittées et le dernier bulletin de salaire, pour obtenir un nouveau versement jusqu'à épuisement du montant de l'aide.

Le locataire qui arrête son contrat de professionnalisation avant son terme ou qui change de logement, devra rembourser à CILGERE l'avance indûment perçue.

Le bénéficiaire s'engage à fournir à CILGERE les pièces justificatives nécessaires à l'octroi de l'aide dès qu'il en a possession.

Engagement sur l'honneur :

Le (la) soussigné (e) atteste sur l'honneur qu'il (elle) n'a :

- ni déposé un autre dossier de demande d'AIDE MOBILI-JEUNE® pour les mêmes dépenses de loyers auprès d'un autre CIL
- ni obtenu une AIDE MOBILI-JEUNE® pour les mêmes dépenses d'un autre CIL

Il (elle) s'engage à ne pas demander une aide identique couvrant les mêmes dépenses et certifie que les dépenses pour lesquelles l'aide est accordée ne sont pas prises en charge par ailleurs.

Il (elle) certifie l'exactitude des renseignements fournis et reconnaît avoir été informé qu'en cas de fausse déclaration, les sommes reçues au titre de l'AIDE MOBILI-JEUNE® devraient être immédiatement reversées à CILGERE sans qu'il soit nécessaire, pour ce dernier, de procéder à l'envoi d'une mise en demeure préalable.

CILGERE se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis

CILGERE
Date et signature

Bénéficiaire
Date et signature :
(précédée de la mention « Lu et Approuvé »)

Convention de subvention AIDE MOBIL-JEUNE®

Cadre réservé à CILGERE

Montant de la subvention réellement débloquée sur justificatifs de dépenses

Dates	Montants
TOTAL	

Date et cachet de CILGERE

Convention de subvention



Entre

CILGERE, Organisme d'Action Logement sis 176 Rue Montmartre – 75077 PARIS CEDEX 2, représenté par son Directeur Général, Monsieur Yves POINSIGNON

Et

Nom – Prénom _____

Adresse _____

Employeur _____

Montant demandé _____

Conditions de versement des fonds :

L'aide est versée en début de trimestre pour les 3 mois à venir, au locataire qui présentera à CILGERE les quittances ou redevances acquittées et le dernier bulletin de salaire, pour obtenir un nouveau versement jusqu'à épuisement du montant de l'aide.

Le locataire qui arrête son contrat de professionnalisation avant son terme ou qui change de logement, devra rembourser à CILGERE l'avance indûment perçue.

Le bénéficiaire s'engage à fournir à CILGERE les pièces justificatives nécessaires à l'octroi de l'aide dès qu'il en a possession.

Engagement sur l'honneur :

Le (la) soussigné (e) atteste sur l'honneur qu'il (elle) n'a :

- ni déposé un autre dossier de demande d'AIDE MOBILI-JEUNE® pour les mêmes dépenses de loyers auprès d'un autre CIL
- ni obtenu une AIDE MOBILI-JEUNE® pour les mêmes dépenses d'un autre CIL

Il (elle) s'engage à ne pas demander une aide identique couvrant les mêmes dépenses et certifie que les dépenses pour lesquelles l'aide est accordée ne sont pas prises en charge par ailleurs.

Il (elle) certifie l'exactitude des renseignements fournis et reconnaît avoir été informé qu'en cas de fausse déclaration, les sommes reçues au titre de l'AIDE MOBILI-JEUNE® devraient être immédiatement reversées à CILGERE sans qu'il soit nécessaire, pour ce dernier, de procéder à l'envoi d'une mise en demeure préalable.

CILGERE se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis

CILGERE
Date et signature

Bénéficiaire
Date et signature :
(précédée de la mention « Lu et Approuvé »)

Convention de subvention AIDE MOBIL-JEUNE®

Cadre réservé à CILGERE

Montant de la subvention réellement débloquée sur justificatifs de dépenses

Dates	Montants
TOTAL	

Date et cachet de CILGERE